



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis n° 07/2011

---

Au Conseil Communal de Borex

Valorisation du Pétaney  
Démolition des bâtiments sis sur les parcelles  
n°1, 2 et 399, au lieu-dit Pétaney

Délégué municipal

**Monsieur Jean-Luc Vuagniaux**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## HISTORIQUE

---

Les acquisitions successives par la Commune de Borex, en 2005, puis en 2008, des parcelles n° 1, 2 et 399 au lieu-dit « Pétaney » et des bâtiments qui y étaient construits, accrurent de manière significative son parc immobilier.

Inscrites dans une politique de réaménagement et de mise en valeur de cet espace, les constructions existantes, soit vétustes ou inadaptées à la zone village dans laquelle elles se situent, sont appelées à disparaître au profit d'un ensemble de constructions adapté aux conditions définies dans le projet fixé par la Commune aux conditions du PGA.

Seuls les bâtiments composant le corps de l'ancienne ferme Briggen, dont l'important volume peut être transformé et aménagé, sont pour l'instant provisoirement conservés. En effet, ils seront intégrés en tant que variante de projet dans le concours d'architecture en phase d'être lancé pour la valorisation du Pétaney.

## MOTIVATION

---

La démolition des bâtiments existants sur les parcelles n° 1, 2 et 399, hormis la ferme et les bâtiments qui y sont accolés, figure dans le programme de valorisation du site du Pétaney. Elle est mentionnée dans l'acte de promesse d'octroi du droit de superficie distinct et permanent (DDP) (lettre F, point 2) Elle est à la charge de la Commune de Borex.

Maintenir dès lors des bâtiments voués à une disparition prochaine n'est plus raisonnable. Aussi, afin d'éviter les charges liées à l'existence de ces bâtiments (électricité, assurances, etc), sans parler d'une potentielle occupation non désirée des locaux habitables, il est plus que souhaitable d'entreprendre, dans les meilleurs délais, ces travaux de démolition.

Basé sur plusieurs devis d'entreprises actives en ce domaine, une estimation des coûts des travaux de démolition pour l'ensemble des bâtiments des parcelles concernées par le projet peut se résumer ainsi :

### **PARCELLE n° 1 – ancienne propriété Briggen**

#### Bâtiments annexes

Bâtiment ECA 027	Dépendance agricole		
Bâtiment ECA 137	Dépendance agricole-garage		
Bâtiment ECA 031	Porcherie		
		Sous-total	<b>Frs 20'000.-</b>

### **PARCELLE n° 2 – ancienne propriété hoirie Varidel**

Bâtiment ECA 125	Abri à silo-couvert voiture		<b>Frs 5'000.-</b>
------------------	-----------------------------	--	--------------------

### **PARCELLE n° 399 – ancienne propriété Jean Varidel**

Bâtiment ECA 220	Habitation		<b>Frs 30'000.-</b>
------------------	------------	--	---------------------

**Divers**

Installation et clôture du chantier – coupure des services

**Frs 14'000.-**

Réserve pour imprévus

**Frs 5'000.-**

**Total (HT)**

**Frs 74'000.-**

TVA 8%

**Frs 5'920.-**

**Total TTC**

**Frs 79'920.-**

Arrondi à :

**Frs 80'000.-**

## CONCLUSION

---

Vu ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité de Borex vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

---

- Dans sa séance du 24 octobre 2011;
- Vu le préavis municipal N° 07/2011 ;
- Ouï le rapport de la Commission des Finances;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. D'accepter le préavis no 07/2011 Valorisation du Pétaney – démolition des bâtiments sis sur les parcelles n° 1, 2 et 399, au lieu-dit Pétaney.
2. D'autoriser la Municipalité de Borex à procéder à la démolition des bâtiments sis sur les parcelles n° 1, 2 et 399 de Borex, au lieu-dit Pétaney pour le montant estimé de Frs 80'000.-.
3. De financer le montant de la dépense par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 3 octobre 2011, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE  
LA MUNICIPALITE DE BOREX  
Le Syndic  
E. Meyer



La Secrétaire  
C. Hassler

*(Handwritten signatures of E. Meyer and C. Hassler)*